

## **Réunion dialogue social en visioconférence vendredi 22 mai 2020**

### **Informations et relevé de décisions**

#### **Présents :**

- Nathalie Berlu, vice Pdte, Guillaume Clédière DGS, Sandrine Maupoil DRH, François Guimbretière, chargé de mission auprès du DGS, Marine Devé pôle vie au travail DRH

- Xavier Hébert et Mohamed Bennour CFDT, Yannig Geffroy FSU, Bruno Camhaji et Jean-Sébastien Testoni CGT

#### **Position administrative des agents et situations de travail :**

La DRH nous a communiqué un tableau du recensement des agents au 15 mai :

- Arrêt Maladie : 64 agents
- ASA fermeture : 167
- ASA fermeture / télétravail dégradé : 359
- ASA famille enfant à charge : 81
- ASA famille enfant à charge / télétravail dégradé : 135
- ASA santé pathologie : 63
- ASA santé pathologie / télétravail : 20
- Congés : 16
- Télétravail : 217
- Travail sur le terrain : 99
- Sans position : 52

#### **Échanges autour de phase II du PRA (2 juin – 3 juillet)**

Nous avons reçu ce document (32 pages) la veille de la réunion, il s'agit d'un document de travail qui n'est pas encore validé par l'autorité territoriale. Il sera soumis à l'avis du CHSCT et CT le 27/05

Lors de la réunion il n'a été fait aucune présentation générale du document, Madame Berlu nous a simplement invité à formuler nos remarques.

La CGT a demandé que l'étude du document se fasse point par point mais en vain.

Aussi nous mettons à votre disposition le document de travail (cf doc pdf PRA II) avec les remarques et commentaires de la CGT, car dans ces conditions il n'a pas été toujours possible d'aborder l'ensemble des points contenus dans cette nouvelle mouture du PRA.

**CFDT :** demande de précisions sur le retour au travail pour les personnes fragiles

**DRH :** cette partie est encore en cours de rédaction avec le médecin de prévention

**CGT :** demande de détailler les actions hors les murs et animations/initiations

**DGS :** c'est un PRA charnière qui suppose qu'il y aura réouverture partielle, le document anticipe cette situation. Il est plus destiné aux agents pour indiquer ce qui est autorisé ou non en fonction du respect des règles sanitaires et non à lister les politiques publiques portées par Est Ensemble.

**CGT :** Pourquoi une nouvelle jauge ne figure pas à ce PRA2 ? Nouvelle jauge qui permettrait de voir que les situations des agents sont beaucoup plus complexes que ne le laisse entrevoir le document. Par exemple le fait d'écrire que les ASA famille ne seront plus d'actualité à partir du 2 juin sans attestation de l'école alors que l'on sait que les enfants ne seront pas accueillis tous les jours, ou sur une journée complète.

**DGS :** La jauge du PRA1 était surtout destinée au Quadrium et fonctionnait bien. Dans les équipements la règle des 30% n'est pas possible à tenir et dans certains cas ne permet pas de recevoir du public. Le nombre d'agents présents sera laissé à l'appréciation de l'encadrement en fonction du nombre d'agents sur l'équipement, dans le respect des règles sanitaires.

En ce qui concerne les ASA, nous sommes contraints par la législation, c'est strictement encadré. A partir du 2 juin les consignes changent et on est obligé de s'y tenir. Mais on est souple, on sait bien que les enfants ne sont pas tous accueillis et tout le temps, par exemple ma fille est accueillie 2 jours par semaine. On tiendra bien sûr compte de cette situation, on sera souple et on fera preuve de bienveillance.

**CGT** : Il serait bien de le communiquer aux agents par exemple dans le point 3 du I page 3-4

**CGT** : Comment sera mis en application ce PRA par exemple p. 4 "étalement des horaires encouragé", page 7 pour la mise place de la formation pour les cinémas sur la projection "sous réserve des gestes barrières" qui va évaluer ce respect ? ou page 13 consignes pour utiliser les véhicules d'Est Ensemble.

**DGS et DRH** : On va demander une grande souplesse aux encadrants pour l'application de ce PRA, y compris pour les horaires de travail. Ce sont eux qui voient comment mettre en œuvre ce dispositif. Pour ce qui est du stage pour les cinémas, nous avons fait nettoyer le local et nous nous sommes assuré du respect des règles de sécurité. Pour les véhicules nous faisons appel au bon sens des agents qui les utilisent.

**CGT** : Concernant le risque lié à la circulation du virus dans les systèmes de ventilation il faudrait davantage de précisions sur les opérations menées par la direction des Bâtiments, il y a aussi le problème des ventilateurs pendant les jours caniculaires dans les établissements où la ventilation est défaillante.

**DRH PVT** : On était avant le confinement sur une mise à jour du plan canicule. Nous menons une réflexion canicule-covid et les ventilateurs individuels sont à proscrire. Ce point sera étudié lors du CHSCT de juin car y figure à l'ordre du jour le plan canicule.

**CGT** : page 16 : il est fait mention de fournir des masques aux usagers n'en ayant pas à la MDE de Pantin, peut-on l'étendre aux autres équipements ? Prévoir une dotation supplémentaire en masques pour l'ensemble des équipements au contact des usagers

**DGS** : Oui c'est prévu, il s'agit là d'un copié-collé du PRA1 et évidemment que cette mesure sera étendue aux autres équipements.

**CGT** : Sur le nettoyage après reprise p. 14, puisque cela concerne les prestataires peut-on assurer un suivi du bon fonctionnement de ces entreprises ? Les prestataires actuellement ne remplissent pas tout le temps les missions qui leur sont confiées, comment s'assurer que les nouvelles consignes seront respectées ? Peut-on vérifier que les prestataires respectent bien le droit du travail ?

**DGS** : On a été pragmatique. On les marque à la culotte, dès qu'un prestataire ne fait pas son travail on envoie une autre entreprise prestataire sur place pour qu'elle fasse le travail. On sait que c'est une priorité, on s'assure que le ménage est fait dans le respect des règles sanitaires. Nous avons eu un mauvais retour uniquement sur la bibliothèque de Pantin, on y a fait venir un autre prestataire.

**CGT** : Calendrier page 20 : peut-on envoyer le document aux agents en même temps qu'aux managers ?

**DGS** : Le délai d'une journée est en fait justifié par la rédaction d'un document en direction des agents remanié et vulgarisé.

**DRH** : Le document pour le CHSCT du 27 mai sera envoyé lundi 25 mai

**FSU** : Décret mobilité pour les déplacements à vélo ?

**DRH** : Le décret ne sortira pas avant fin juin début juillet.

**Prochaines réunions : CT et CHSCT le mercredi 27 mai**